



Lois sur la medecine douce

Par **Emmalice**, le **19/11/2008** à **18:34**

Bonjour,

Je voudrai connaître les droits qui m'autorise à m'installer en tant que praticienne en tuina (medecine douce chinoise). Les termes à employer ou non pour ne pas être dans l'illégalité vis à vis des masseurs kinésithérapeutes.

Vous remerciant par avance de votre intérêt.

Cordialement.